

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'OSU
PYTHEAS
SCRUTIN DU 9 AVRIL 2026**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'OSU PYTHEAS modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 24 janvier 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 12 février 2026 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : IATSS-ITA

Sièges à pourvoir : 5 titulaires
 Inscrits : 374
 Votants : 108
 Bulletins blancs ou nuls : 8
 Suffrages valablement exprimés : 100
 Taux de participation électorale : 28,88%
 Quotient électoral : 20

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour une Recherche dynamique et constructive	100	5	0	5

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Ensemble pour une Recherche dynamique et constructive	5	LECUBIN Julien QUIVET Elodie CALVERT Virgile MANZONE Nataly OURSEL Benjamin

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'OSU PYTHEAS et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 9 avril 2026

Pour le Président et par délégation,
Le directeur de l'OSU PYTHEAS



Jean-Luc BEUZIT